

Aides COVID

Ci-dessous, vous trouverez un résumé des différentes aides liées au COVID :

Indépendant(e)s + dirigeant(e)s de leur propre société

*En cas de fermeture de l'établissement obligatoire **dès le 26.12.20** :*

- Aide de la confédération : APG Caisse de Compensation
!!! formulaire en ligne à remplir chaque mois !!!
- Aide de l'Etat du Valais : Mesure de soutien aux entreprises

*En cas de fermeture de l'établissement obligatoire **dès le 18.01.21** :*

- Aide de la confédération : en attente des modifications
ou veuillez contacter directement votre Caisse de Compensation
- Aide de l'Etat du Valais : en attente des décisions dans le courant février 2021

*Cas de rigueur **dès le 18.01.21** :*

- *pour les entreprises fermées pendant au moins 40 jours civils depuis le 1^{er} novembre*
- *pour les entreprises qui ont subi une baisse du chiffre d'affaires entre durant une période de 12 mois consécutifs sur 2020 et 2021, une perte de + 30% par rapport au chiffre d'affaires moyen de 2018 + 2019*
 - Aide de l'Etat du Valais : en attente des décisions dans le courant février 2021

Pour les conjoint(e)s des indépendant(e)s + dirigeant(e)s de leur propre société

- Aide de la confédération : APG Caisse de Compensation
!!! formulaire en ligne à remplir chaque mois !!!

Pour les employé(e)s

En cas de quarantaine :

- Aide de la confédération : APG Caisse de Compensation

*En cas de RHT : **Délai d'attente supprimé du 01.09.20 au 31.03.21***

- Aide de la confédération : Préavis RHT + Demande et décompte RHT